



## AVIS

### Elections Commission Consultative Paritaire (CCP)

Vu l'arrêté ministériel du 09 mars 2022 fixant la date des élections relatives au renouvellement des représentants du personnel siégeant à la Commission Consultative Paritaire au jeudi 8 décembre 2022, le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère vous informe qu'en application des dispositions de :

- 1) L'article 9-2<sup>ème</sup> alinéa du Décret 89-229 du 17/04/1989 par renvoi de l'article 6 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 : **la liste électorale** dressée pour élire les représentants du personnel appelés à siéger à la Commission Consultative Paritaire **peut être consultée** dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère, 11 Boulevard des Capucins, 48000 Mende, ainsi que sur le site internet du centre de gestion de la Lozère.
- 2) L'article 10 du Décret 89-229 du 17/04/1989 par renvoi de l'article 6 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 : toutes demandes et réclamations aux fins d'inscription ou de radiation sur les listes devront être formulées par écrit auprès de l'autorité territoriale au plus tard le 19 octobre 2022, à 24 heures, délai de rigueur.

Fait à Mende le 03 octobre 2022  
Le Président

  
Laurent SUAU

